

Réf. : DIEESS/DIR/ASC/MGL DIESS 2024-045
Affaire suivie par : Anne-Sophie Casteigt

Note à l'attention :
des Responsables de Circonscription de service social
des Directeurs-rices d'Agence France Travail
des Directeurs-rices d'Agence Locale d'Insertion
des Directeurs-rices d'Association référente RSA

Bobigny, le 30 AVR. 2024

Objet : Mise en place des Instances de Concertation Locale Insertion – Mode d'emploi

La nouvelle donne des politiques d'insertion lancée en 2022 invite à renforcer la coopération entre les différents services référents de parcours des allocataires du RSA. En s'appuyant sur les acquis des Instances de Concertation Locale RSA mises en place depuis 2010, ceux des Instances de Coordination de l'Accompagnement Global des Demandeurs d'Emploi et en s'inspirant des bonnes pratiques locales, il est convenu de poursuivre la rénovation des outils de coordination des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

La généralisation des Instances de Concertation Locale Insertion (ICL-I) sur tout le département, en remplacement des Instances de Concertation Locale RSA est un axe important de cette rénovation.

Le « Mode d'emploi des Instances de Concertation Locale Insertion » joint à la présente note donne à vos équipes une vision commune de la conduite de la concertation locale dans un contexte de renationalisation du RSA, de nouvelle donne départementale en matière d'insertion et d'installation de 22 nouvelles Agences Locales d'Insertion.

Le document est conçu comme un outil opérationnel à l'usage des professionnels de l'accompagnement. **Dorénavant coordonnées par les Chargé-e-s d'animation territoriale de la Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire (DIEESS)** du Département, les ICL-I réunissent mensuellement à l'échelle d'une circonscription les services référents de parcours RSA à savoir :

- La circonscription de service social (départementale ou municipale),
- L'agence France Travail,
- L'agence Locale d'Insertion,
- Les associations référentes RSA spécialisées.

Le « Mode d'emploi » détaille les attentes vis-à-vis de cette instance :

- dédiée au partenariat local sur les questions d'insertion,
- consacrée à l'examen de situations individuelles et de soutien technique,
- se voulant un outil au service de l'interconnaissance et des projets de territoire,

L'année venant de s'achever a été une période de transition liée notamment à la fermeture progressive des Projets Insertion Emploi. Ce contexte a été pris en compte pour maintenir en 2023 des organisations locales *ad hoc*.

A partir d'avril 2024, il vous est demandé de mettre œuvre les Instances de Concertation Locale Insertion conformément au nouveau cadrage.

Par ailleurs, L'ICL-I et l'Instance de Coordination Accompagnement Global (ICAG), étant particulièrement proches par leur objet, leur déroulement et leur composition, seront fusionnées. Afin de mutualiser leur organisation, chaque territoire est invité à réunir les deux instances au sein de l'ICL-I et dans laquelle le Conseiller dédié « ACCO GLO » sera convié ou à tenir les deux réunions à la suite selon un calendrier commun.

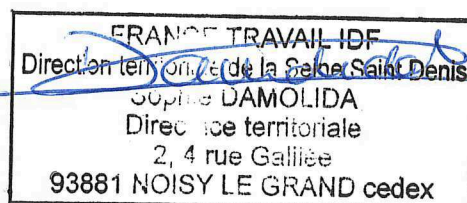
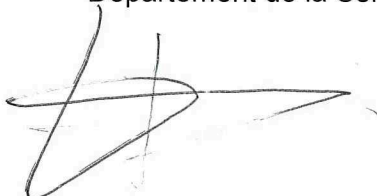
Dans ce cadre, les relations entre partenaires sont bien entendu fondées sur le respect des missions de chacun et la prise en compte des spécificités territoriales. Les Chargé-e-s d'animation territoriale de la Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire sont à vos côtés pour accompagner ces changements.

Stéphane Corbin
Directeur général adjoint
Département de la Seine-Saint-Denis

Sophie Damolida
Directrice Territoriale Seine-Saint-Denis
France Travail



Eve Robert
Directrice générale adjointe
Département de la Seine-Saint-Denis



FRANCE TRAVAIL IDF
Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis
Sophie DAMOLIDA
Directrice territoriale
2, 4 rue Galilée
93881 NOISY LE GRAND cedex